

Saison 11 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS - 2026-2027

NOM DE L'ÉLÈVE : PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE : / / ÂGE :

NOM DU RESPONSABLE LÉGAL (pour mineur) :

ADRESSE :

EMAIL :

TÉLÉPHONE DU DANSEUR : TÉLÉPHONE PARENTS :

PROBLÈME DE SANTE A PRÉCISER OU AUTRE PARTICULARITE :

COCHER LES COURS CHOISIS :

Corps Classique : ☐	Corps Pulsa Jazz : ☐	Atelier AZUR : ☐
Corps Contemporain : ☐	Corps Tribal Organic Fusion : ☐	Atelier AYANOUN: ☐
Corps Expressif enfants : ☐	Corps Urbain Hybrid (Hip Hop) : ☐	Atelier ZÉPHYR : ☐
Corps Oriental : ☐	Corps Electro Jazz Commercial : ☐	Collectif Traces Ballet ☐
Corps Street Jazz « Girly » : ☐	États de corps : floor & flow (mardi 12h15 Traces Contemporaines) : ☐	

APPLICATION WHATSAPP (ESPACE CENTRAL DE COMMUNICATION DU CCNT)

J'ai déjà l'application ☐ Je m'engage à l'installer ☐ Je ne souhaite pas l'installer ☐

AUTORISATIONS pour les enfants mineurs

Je soussigné(e), Mme/M Agissant en qualité du responsable légal de déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre Chorégraphique Nora Turpault. J'autorise le Professeur à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence.
Je m'engage à régler les cours de danse choisis. J'autorise le Centre Chorégraphique à utiliser les photographies et les extraits vidéos représentant l'élève dans le cadre de son activité danse.

J'autorise / Je n'autorise pas mon enfant à partir seul(e) après le cours. (rayer la mention inutile)

La responsabilité des dirigeants et des professeurs n'étant pas engagée en dehors des heures de cours.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et les conditions d'abonnement décrites au verso et en accepter les termes.

Signature de l'élève (à partir de 12 ans) et du représentant légal pour les mineurs, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Date et signature

Parent :

Enfant

Saison 2026-2027 : Le Centre Chorégraphique Nora Turpault « CCNT » propose des cours de danse, des stages, des ateliers chorégraphiques, des Ecstatic dance pour tout public. Il programme au cours de la saison des spectacles, des stages de danse, des événements, des rendez-vous artistiques variés. Le présent règlement intérieur doit être lu et signé par les parents des enfants mineurs et les danseurs inscrits. Le CCNT est bien plus qu'une école de danse : c'est une expérience collective et artistique fondée sur une vision et une ligne artistique. Les valeurs qui l'accompagnent sont le partage, le respect, la transmission, la créativité et le plaisir de danser ensemble. C'est donc un espace d'expression, d'évolution et de création où la bienveillance et l'exigence amènent chacun et chacune à découvrir sa qualité de présence, son identité artistique, son style, sa danse. Le présent règlement intérieur a pour objectif de garantir à tous un cadre serein, respectueux et propice à la pratique artistique. Il s'applique à l'ensemble des adhérents, à leurs représentants légaux lorsqu'ils sont mineurs, ainsi qu'aux personnes qui les accompagnent au sein du Centre. L'inscription au CCNT implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 1 : L'INSCRIPTION ANNUELLE AU CCNT EST AU TARIF DE 32€. Elle constitue un engagement pour la saison. Le règlement de l'inscription annuelle doit être effectué au moment de l'inscription, pour l'année scolaire en cours sur une période allant de **septembre 2026 à juin 2027**. L'inscription ne peut se faire que si l'élève fournit un certificat médical daté de moins d'un mois attestant l'aptitude physique de l'élève à suivre l'enseignement en danse dispensé. Ce certificat est obligatoire en cours d'année, après une absence due à une raison médicale importante (opération, fracture etc.).

ARTICLE 2 : MODALITE DE PAIEMENT DES COURS. Tous les paiements doivent s'effectuer avec la carte d'abonnement remise au moment de l'inscription au secrétariat du Centre, au 384, Chemin des Pierres à Cahors, en dehors des horaires de cours. Les règlements se font avant le 5 de chaque mois ou de chaque trimestre. Les cotisations sont dues selon les modalités choisies au moment de l'inscription : 3 forfaits sont proposés (mensuel, trimestriel, annuel). Ils sont calculés en tenant compte des vacances scolaires et jours fériés. Une remise de 5% est appliquée pour les familles. Les paiements des cours par chèque doivent être libellés à l'ordre de « Centre Chorégraphique Nora Turpault » ainsi que le règlement de l'inscription annuelle. Tout mois ou trimestre commencé est dû dans son intégralité.

ARTICLE 3 : ASSIDUITÉ - INTERRUPTION – ANNULATION – DESISTEMENT. La régularité et l'assiduité sont essentielles à la progression individuelle et au travail collectif. Toute absence doit être signalée au professeur dans les meilleurs délais. Les cours que l'élève inscrit n'a pas suivis, ne donnent pas lieu à des réductions ou à des remboursements. En cas d'arrêt en cours de trimestre, les cours ne sont ni rattrapables, ni remboursables. En cas d'interruption au cours du trimestre pour cas de force majeure (maladie, accident), le montant versé pour ledit trimestre constituera un avoir sur les prochains cours de danse, et ce, sur présentation d'un document justifiant l'impossibilité à suivre les cours. En cas d'interruption des cours de danse liée à la fermeture administrative du Centre Chorégraphique pour cause de mesures gouvernementales liées à une pandémie ou autre, des alternatives seront proposées avec des

cours par visio. Par ailleurs, il n'y a pas de remboursement si le Centre est ouvert administrativement et que l'élève décide de ne pas reprendre les cours de danse.

ARTICLE 4 : TENUES DE DANSE ET RESPECT DES LIEUX. La tenue adéquate pour chaque cours est spécifiée à chaque élève lors son inscription et affiché dans le hall d'entrée. Durant les cours, les filles et les femmes doivent avoir les **cheveux attachés**. Pour la danse classique, **prévoir un chignon**. Les chewing-gums et les bonbons sont interdits durant les cours et les représentations. **Ne pas porter de bijoux** pendant les cours. Les téléphones portables doivent être coupés durant les cours et les représentations. Les locaux doivent rester propres. Les papiers, bouteilles vides et autres détritiques doivent être jetés dans des poubelles prévues à cet effet. Les animaux ne sont pas admis. Il est interdit de fumer. Les spectateurs ne sont pas admis aux cours sans l'accord préalable du professeur de danse. En raison du nombre trop important de vêtements et gourdes oubliés, les sacs et tenues de danse doivent être marqués au nom de leur propriétaire ainsi que les gourdes.

ARTICLE 5 : PONCTUALITÉ & RETARD. Les adhérents sont invités à arriver quelques minutes avant le début de leur cours afin de permettre un démarrage dans de bonnes conditions. Les enfants mineurs doivent être accompagnés et récupérés à l'intérieur de la salle de danse par leur représentant légal ou par une personne préalablement autorisée. La ponctualité participe au respect du travail du groupe et de l'enseignant. Tous les élèves doivent être à l'heure aux cours. Le professeur doit être informé au préalable de toute absence ou retard. Pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner ou faire accompagner leurs enfants jusqu'au vestiaire et venir les récupérer à la fin du cours.

ARTICLE 6 : LA VIE AU SEIN DU CCNT Afin de préserver la concentration, la qualité du travail et le respect de chacun :

- les téléphones portables doivent être éteints ou mis en mode silencieux pendant les cours ;
- le calme est demandé dans les espaces de travail et le Hall d'entrée ;
- chacun veille à laisser la salle de danse, vestiaires et espaces communs propres et rangés ;
- les affaires personnelles doivent être rangées et, dans la mesure du possible, conservées dans un sac fermé.

ARTICLE 7 : CREATION & SPECTACLE Chaque saison, le CCNT donne naissance à une création chorégraphique collective avec l'ensemble des danseurs. Elle s'appuie sur plusieurs ingrédients : vision artistique, travail chorégraphique, musicalité, présence scénique, mise en scène, création lumière, costumes et recherches musicales. Cette création de fin de saison a lieu au mois de juin sur 2 ou 3 jours à l'Auditorium du Grand Cahors. Tout membre inscrit participera au spectacle de fin d'année. Ceux qui ne souhaitent pas y participer doivent informer le professeur avant le 31 décembre 2026. Des répétitions obligatoires pour la prise de plateau seront organisées le WK en amont selon les disponibilités de l'Auditorium. La création annuelle concrétise l'aboutissement du travail mené tout au long de la saison et fait pleinement partie de la vision pédagogique et artistique du CCNT. La présence des danseurs inscrits concernés est donc requise lors des répétitions et représentations. Pour les collectifs Traces Ballet, Azur, Ayanoun et Zéphyr, des représentations et projets complémentaires peuvent être proposés au cours de la saison, notamment dans différents lieux d'Occitanie.

ARTICLE 8 : COSTUMES & ACCESSOIRES Le Centre Chorégraphique achète et confectionne les costumes pour un rendu artistique de qualité. Cela entraîne des frais conséquents pour lesquels il vous est demandé une participation sous la forme d'une location. La location de costumes doit s'effectuer au moment de l'inscription. À l'issue du spectacle, les costumes devront être ensuite être remis lavés à la date indiquée. Les élèves ne repartent donc pas avec le costume à l'issue de l'année de danse.

ARTICLE 9 : VACANCES. Le Centre de danse sera fermé pendant les vacances scolaires de l'Académie de Toulouse.

Vacances de la Toussaint : pas de cours du lundi 19 octobre au dimanche 1er novembre 2026. Reprise des cours le lundi 2 novembre 2026.

Vacances de Noël : pas de cours du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027. Reprise des cours le lundi 4 janvier 2027.

Vacances d'hiver : pas de cours du lundi 8 février au dimanche 21 février 2027. Reprise des cours le lundi 22 février 2027.

Vacances de Pâques (Le Centre est fermé seulement la deuxième semaine) : pas de cours du lundi 5 avril au dimanche 11 avril 2026. Reprise lundi 12 avril 2027.

Fin des cours : samedi 26 juin 2027.

ARTICLE 10 : PERTE ET VOL D'OBJETS PERSONNELS : Le Centre Chorégraphique Nora Turpault décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

ARTICLE 11 DROIT À L'IMAGE. Dans le cadre des cours, créations, spectacles, stages et événements organisés ou auxquels Le Centre Chorégraphique participe, des photographies et/ou vidéos sont réalisées. Les images pourront être utilisées dans le cadre de la communication et de la valorisation des activités du Centre Chorégraphique, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux, ses supports de communication ou dans les supports médias, mais aussi pour ses projets vidéo. Toute personne souhaitant photographier ou filmer pendant un cours doit préalablement en demander l'autorisation à l'enseignant. Si vous ne souhaitez pas que votre image ou celle de votre enfant soit utilisée merci de le signaler par écrit lors de l'inscription.

ARTICLE 12 COMMUNICATION CCNT – GROUPE WHATSAPP pour chaque COURS Afin de faciliter la communication tout au long de la saison, le CCNT utilise des groupes WhatsApp dédiés aux différents cours, projets et activités du Centre. Les adhérents devront donc se munir de cette application mobile afin d'être informés de la vie du Centre. En complément des mails moins fréquents, ces groupes constituent un outil essentiel de transmission des informations relatives à la vie du CCNT : informations pratiques, changements ou rappels d'horaires, stages, répétitions, spectacles, événements, informations pédagogiques et toute autre précision nécessaire au bon déroulement de la saison. Les informations importantes concernant un cours ou un projet sont communiquées dans le groupe WhatsApp correspondant. Il appartient donc à chaque adhérent, ou à son représentant légal lorsqu'il est mineur, de consulter régulièrement les messages du groupe afin de rester informé. Pour les mineurs, le représentant légal est responsable de la consultation des informations transmises sur le groupe concernant son enfant. Les groupes WhatsApp du CCNT sont avant tout des espaces d'information collective.

ARTICLE 13 : SANTE, SECURITE ET ASSURANCE Chaque élève inscrit doit veiller à pratiquer les activités dans des conditions compatibles avec son état de santé. Toute information importante concernant la santé ou les éventuelles restrictions à la pratique de la danse doit être signalée. Un certificat d'aptitude à la danse sont demandés lors de l'inscription.

ARTICLE 14 : RESPECT DES LOCAUX Un parking, partagé avec le cabinet d'ostéopathie et de kinésithérapie est mis à disposition. Merci de veiller à bien stationner et d'être prudent en y entrant et en y sortant. Prendre soin des espaces verts du CCNT et ne pas ceux du Cabinet de Kiné. Les locaux doivent rester propres. Les papiers, bouteilles vides et autres détritiques doivent être jetés dans des poubelles prévues à cet effet. Les animaux ne sont pas admis. Prendre soin des poignées de portes en les manipulant avec délicatesse. Il est interdit de fumer. Il est interdit d'entrer en chaussures de ville dans le studio de danse, excepté pour la danse Hip Hop, les tennis ou baskets, utilisés pour la danse Hip Hop doivent être impérativement propres et n'utilisés qu'à cet effet pour ne pas salir le sol.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR L'inscription au Centre Chorégraphique Nora Turpault implique la reconnaissance de la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur. Les élèves inscrits et, pour les mineurs, leurs représentants légaux s'engagent à le respecter et à contribuer, par leur comportement, à faire vivre l'esprit du CCNT.

Cahors, le2026

(Signature des parents et des élèves à partir de 12 ans précédée de la mention « lu et approuvé »)

SIGNATURE DES PARENTS DE L'ÉLÈVE MINEUR

SIGNATURE DU DANSEURS INSCRIT

Nom & Prénom de l'élève :